



Règlement d'Ordre Intérieur Centre extrascolaire

La Ferme du
Petit Prince

1. Définition, mission, organisation

La ferme du petit Prince accueille à chaque vacances scolaires, du lundi au vendredi et en périodes extrascolaires les mercredis et samedis, les enfants de 3 à 10 ans en externat, avec du personnel qualifié, selon les conditions fixées par l'ONE. La capacité d'accueil du site est de 35 enfants maximum répartis par groupes de 5 à 6 enfants.

Les enfants doivent impérativement, être inscrits au préalable.

- ✓ Il ne faut pas donner de collation. Elles sont distribuées sur place.
- ✓ Il faut prévoir un pique-nique pour les stages en journée complète.
- ✓ Il faut prévoir des bottes et des vêtements de pluie que l'on peut salir
- ✓ L'enfant est pris en charge au moment de son inscription auprès de son animateur, pas avant ni après la période d'animation.

Les animations tendent vers l'application des méthodes pédagogiques "Montessori". L'objectif étant l'apprentissage par la mise en pratique au rythme de l'enfant.

2. Sont considérés comme inscrits, les enfants dont les parents

- ✓ ... signent « pour accord » le règlement d'ordre intérieur et la fiche d'inscription.
- ✓ ... à la suite d'une facturation de l'asbl, versent le tarif de la semaine par virement bancaire au numéro de compte : IBAN : BE62 7320 3901 4461 BIC: CREGBEBB.
- ✓ ... fournissent la fiche de santé (requis par l'ONE) sur laquelle figure, entre autres, une personne à contacter en cas d'urgence.
- ✓ La participation financière ne doit pas être un frein à l'accueil de l'enfant, plusieurs formules peuvent vous être proposées. Etalement de paiement, réduction famille nombreuse, soutien via le CPAS, soutien via l'AVIQ en sont quelques exemples.

3. Surveillance médicale

- ✓ L'enfant doit être en ordre de vaccination tétanos avant sa participation aux ateliers.
- ✓ Un enfant malade ne peut être accepté.
- ✓ Aucun médicament ne sera délivré sur place (excepté certains cas exceptionnels dûment mandatés par un médecin).
- ✓ En cas de problème durant les ateliers, le responsable de l'asbl prend contact avec la personne nommée sur la fiche de santé et en cas de situation d'urgence, contacte les services de secours ou un responsable effectue le transport de l'enfant jusqu'au service médical le plus proche.
- ✓ Pour éviter toute prolifération, veuillez surveiller et si besoin traiter préventivement votre enfant contre les poux.
- ✓ Certaines prérogatives nous sont dictées par le gouvernement concernant l'hygiène dû au Covid19. Veuillez à en prendre connaissance avant l'accueil de votre enfant en stage.

4. Personnel d'encadrement

La Ferme du petit Prince a un personnel d'encadrement qualifié, elle respecte les formations et les normes d'encadrement exigées par l'ONE.

L'encadrement est assuré par : un coordinateur ; les animateurs permanents (travaillant à l'année sur le site) ; les animateurs vacances (étudiants brevetés ; en formation ou aide-animateur) et les vacataires (pour les animations spécifiques).

5. Assurances

Les enfants sont couverts, durant les animations par l'assurance en Responsabilité Civile.

Il est à noter que cette responsabilité ne pourra être mise en œuvre que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou d'une négligence de l'asbl "La ferme du petit Prince".

Les parents restant responsables des actes de leurs enfants, il leur est conseillé de contracter une assurance en responsabilité civile familiale les garantissant contre les dommages que leur enfant pourrait occasionner.

6. Divers

- ✓ Les activités se déroulent du lundi au vendredi débutent à 9h et se terminent à 16H00.
- ✓ Les ateliers du samedi (voir calendrier en ligne) : de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
- ✓ Les ateliers du mercredi : de 14h à 16h30

- ✓ L'équipe d'animation se réunit quotidiennement pour évaluer la journée et préparer celle du lendemain. Une réunion de préparation est organisée chaque semaine.

- ✓ Les parents autorisent l'asbl "La ferme du petit Prince" à utiliser les éventuelles photos (sur lesquelles leur enfant figure) faites dans le cadre de l'asbl pour illustrer les publications de la ferme et du site de celle-ci.

- ✓ La vie de groupe implique un respect de l'autre. Les animateurs seront attentifs à ces marques de respect. En cas de non-respect de ces règles de savoir vivre, l'animateur, après notification aux parents, prendra les sanctions adéquates pouvant aller jusqu'à l'exclusion du milieu d'accueil.

- ✓ Le ROI et la fiche santé sont transmis principalement par mail. A la demande, un formulaire papier peut être fourni.

Le règlement d'ordre intérieur est transmis aux parents lors de la première inscription de l'enfant aux ateliers de « La Ferme du Petit Prince » ASBL. La signature d'un parent atteste la prise de connaissance de celui-ci et son acceptation.

Fait en double exemplaire le / / - Chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien

Nom et signature ou des personnes qui
accompagnent l'enfant précédé de la mention
"lu et approuvé"

Nom et Signature de la responsable de l'a.s.b.l.: